

JE SOUHAITE...

- Commander le rapport "Mettre fin à la violence contre les femmes" (8€)
- Les actions proposées pendant cette campagne.
- M'abonner à la mailing-list d'information et d'action de la campagne "Mettre fin à la violence contre les femmes". Je recevrai tous les communiqués de presse et toutes les informations sur la campagne ainsi que de nouvelles propositions d'action. Adresse e-mail indispensable.
- Commander le médaillon-bijou, symbole de la campagne (5€)
- Commander le T-shirt de la campagne (18,90€)
Modèle : Homme M L XL
Femme S M L
- Devenir membre.
- Devenir donatrice/eur.

Je répartirai ma cotisation sur toute l'année.

Je verse tous les mois au départ de mon compte

à vue n° : - -

la somme de : 20 € 10 € 5 € 3,74 €
€ (la somme de mon choix)

à partir du/...../..... et ce jusqu'à nouvel ordre.

Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

Les sommes sont à verser sur le compte
n° 001-2000070-06 d'Amnesty International.

Mme/Mlle/M. (biffer les mentions inutiles) **Merci d'écrire en majuscules**

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....N° : ... Bte :

Code postal : Localité :

Tél. :

Date de naissance (facultatif) :

Profession (facultatif) :

Date : Signature :

Communication réservée à l'organisme bancaire:



Amnesty International est membre fondatrice de l'Association pour une Ethique dans la Récolte de Fonds et respecte la loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992.

LA CAMPAGNE D'AMNESTY.

La campagne "Mettre fin à la violence contre les femmes", lancée par Amnesty International, veut soutenir les efforts des mouvements des droits des femmes du monde entier.

Le rapport publié par Amnesty souligne la responsabilité de l'État, de la société et des individus, qui doivent agir pour faire cesser la violence contre les femmes. Les traités internationaux doivent être respectés, des lois doivent être adoptées, d'autres abolies et des systèmes d'aide mis en place. Et surtout, les préjugés et les croyances qui favorisent et renforcent la violence contre les femmes doivent absolument changer.

Pour prévenir la violence contre les femmes, nous devons :

- nous élever contre cette violence, écouter les femmes et entendre ce qu'elles ont à nous dire;
- rappeler que la violence contre les femmes est la violation la plus répandue en matière de droits humains ;
- dénoncer ceux qui détiennent l'autorité s'ils ne font rien pour prévenir, réprimer et réparer les conséquences de cette violence ;
- contester les stéréotypes religieux, sociaux et culturels qui visent à amoindrir les femmes ;
- promouvoir l'égalité des femmes dans l'accès au pouvoir politique, aux postes de responsabilité et aux ressources ;
- enfin, soutenir les femmes qui s'organisent pour faire cesser la violence.

La violence contre les femmes ne devrait jamais être tolérée ni justifiée. Tant que ses auteurs peuvent perpétrer leurs crimes sans craindre d'être poursuivis ou punis, son cycle ne pourra être rompu. **AGISSEZ!**

Editeur responsable : Vincent Forest, Rue Berckmans, 9 - 1060 Bruxelles. Ne pas jeter sur la voie publique. Photos: ©AI



Réfugiées durant le conflit au Kosovo.

TROIS FEMMES SUR CINQ SONT BATTUES, VIOLÉES, HUMILIÉES, MUTILÉES. ASSEZ.



D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, trois femmes sur cinq sont victimes de violences à un moment de leur vie. Violées, séquestrées, battues, humiliées, torturées, harcelées, vendues, mutilées, elles subissent des violations de leurs droits fondamentaux. Il appartient aux États de protéger les femmes, d'assurer leur sécurité, de lutter contre l'impunité des auteurs de ces actes, de sensibiliser, d'éduquer et de promouvoir le respect des droits des femmes. Il nous appartient de dénoncer les violences subies par les femmes, de changer nos mentalités et ne plus accepter que ce sujet reste tabou.



Amnesty International

www.amnesty.be

LA VIOLENCE, UNE CATASTROPHE MONDIALE.

Amnesty International a pour mission de contribuer impartialement à la protection des droits humains reconnus sur le plan international. Elle mène de front recherche et action pour lutter contre toute forme de discrimination et faire cesser les graves atteintes aux droits à l'intégrité physique et mentale ou à la liberté d'opinion et d'expression. C'est une organisation autonome, indépendante de toute puissance économique, tendance politique ou croyance religieuse. Son financement est assuré par les dons et cotisations de ses membres et sympathisants actifs qui sont plus d'un million et demi dans plus de 150 pays.

De la naissance à la mort, en temps de paix comme en temps de guerre, les femmes sont exposées à des actes de discrimination et de violence. Chaque année, des millions de jeunes filles et de femmes sont violées par leur partenaire, des membres de leur famille, des amis, des inconnus, des employeurs, des collègues, des agents des forces de sécurité ou des soldats. La violence contre les femmes ignore les barrières de la richesse, de la race ou de la culture. On la trouve dans toutes les sociétés du monde. Les chiffres révèlent qu'au moins une femme sur trois a été battue, forcée à des rapports sexuels ou violentée à un moment de sa vie par un proche ou son partenaire.

La violence domestique est, pour les femmes de seize à quarante-quatre ans, la principale cause de mort et d'invalidité, avant le cancer ou les accidents de la route. La cause sous-jacente de la violence contre les femmes réside dans la discrimination, qui leur refuse l'égalité avec les hommes dans tous les domaines de la vie. De plus, les institutions sociales et politiques peuvent encourager la docilité des femmes et la violence dont elles sont victimes.



Une victime de violences sexuelles en Sierra Leone, où le viol systématique et toutes les formes de violences sexuelles ont été utilisés comme des armes pour instaurer la terreur tout au long d'une décennie marquée par les conflits internes.



Une jeune fille de 14 ans avec sa sœur et leur père, alcoolique et abuseur, dans leur maison à Riga, en Lettonie. Il les aurait forcées à se prostituer.

On désigne sous le nom de violence contre les femmes diverses catégories d'actes :

- La violence dans la famille.

On inclut dans cette catégorie les sévices contre les partenaires intimes, les violences sexuelles contre les femmes et fillettes au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes. Les sévices subis par les employées de maison – notamment la séquestration, les brutalités physiques, les conditions de quasi-esclavage et les violences sexuelles – peuvent aussi être rangés dans cette catégorie.

- La violence dans le milieu social.

Il s'agit du viol, des violences sexuelles, des actes d'agression et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans les établissements d'enseignement et autres. La traite des femmes, la prostitution forcée et le travail forcé entrent dans cette catégorie, qui comprend aussi le viol et autres sévices commis par des groupes armés.

- La violence perpétrée par l'État.

Cette catégorie comprend les exactions commises ou tolérées par les policiers, gardiens de prison, soldats, gardes-frontières, agents de l'immigration et autres. Par exemple, le viol par les forces gouvernementales durant les conflits armés, la torture pendant la détention et les violences perpétrées par des fonctionnaires sur des personnes réfugiées. Dans toutes ces catégories, la violence peut être physique, psychologique ou sexuelle.

Amnesty International
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

A
affranchir
0,41 €

LA CAMPAGNE D'AMNESTY.

« Les gens m'ont demandé pourquoi je ne quittais pas tout simplement mon compagnon, mais il me menaçait tout le temps et il mettait toujours ses menaces à exécution. J'avais très, très peur de lui. À force, on en arrive à s'habituer, à accepter la chose comme un élément normal de sa vie, on s'adapte, on fait face, on cache son calvaire. » Au Royaume-Uni, les services d'urgence reçoivent en moyenne un appel par minute concernant la violence dans la famille.

Trois soldats ont violé Ndambo, une jeune fille de seize ans, dans un champ près d'Uvira, dans la province du Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo, pays ravagé par la guerre. En essayant de la protéger, sa mère a essuyé des coups de feu tirés par les agresseurs. Incapable de marcher après le viol, Ndambo a été portée jusqu'à l'hôpital. Sans argent, elle n'a pas été soignée et n'a pu se procurer le document attestant du viol. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU) estime qu'environ 5 000 femmes ont été violées dans la région entre octobre 2002 et février 2003, ce qui représente une moyenne de 40 viols par jour.

Le 11 mars 2002, 15 écolières ont été brûlées vives et des dizaines d'autres blessées dans l'incendie de leur école à La Mecque, en Arabie Saoudite. Les membres de la police religieuse ont empêché les jeunes filles de quitter le bâtiment parce qu'elles ne portaient pas leur foulard et qu'aucun homme de leur famille n'était présent pour les prendre en charge. Ils auraient même empêché les sauveteurs d'entrer dans les bâtiments parce qu'il s'agissait d'hommes.

Editeur responsable : Vincent Forest, Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles. Ne pas jeter sur la voie publique. Photos: ©AI

La campagne "Mettre fin à la violence contre les femmes", lancée par Amnesty International, veut soutenir les efforts des mouvements des droits des femmes du monde entier.

Le rapport publié par Amnesty souligne la responsabilité de l'État, de la société et des individus, qui doivent agir pour faire cesser la violence contre les femmes. Les traités internationaux doivent être respectés, des lois doivent être adoptées, d'autres abolies et des systèmes d'aide mis en place. Et surtout, les préjugés et les croyances qui favorisent et renforcent la violence contre les femmes doivent absolument changer.

Pour prévenir la violence contre les femmes, nous devons :

- nous élever contre cette violence, écouter les femmes et entendre ce qu'elles ont à nous dire;
- rappeler que la violence contre les femmes est la violation la plus répandue en matière de droits humains ;
- dénoncer ceux qui détiennent l'autorité s'ils ne font rien pour prévenir, réprimer et réparer les conséquences de cette violence ;
- contester les stéréotypes religieux, sociaux et culturels qui visent à amoindrir les femmes ;
- promouvoir l'égalité des femmes dans l'accès au pouvoir politique, aux postes de responsabilité et aux ressources ;
- enfin, soutenir les femmes qui s'organisent pour faire cesser la violence.

La violence contre les femmes ne devrait jamais être tolérée ni justifiée. Tant que ses auteurs peuvent perpétrer leurs crimes sans craindre d'être poursuivis ou punis, son cycle ne pourra être rompu. **AGISSEZ!**



Réfugiées durant le conflit au Kosovo.

TROIS FEMMES SUR CINQ SONT BATTUES, VIOLÉES, HUMILIÉES, MUTILÉES. ASSEZ.



D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, trois femmes sur cinq sont victimes de violences à un moment de leur vie. Violées, séquestrées, battues, humiliées, torturées, harcelées, vendues, mutilées, elles subissent des violations de leurs droits fondamentaux. Il appartient aux États de protéger les femmes, d'assurer leur sécurité, de lutter contre l'impunité des auteurs de ces actes, de sensibiliser, d'éduquer et de promouvoir le respect des droits des femmes. Il nous appartient de dénoncer les violences subies par les femmes, de changer nos mentalités et ne plus accepter que ce sujet reste tabou.

LA VIOLENCE, UNE CATASTROPHE MONDIALE.

Amnesty International a pour mission de contribuer impartialement à la protection des droits humains reconnus sur le plan international. Elle mène de front recherche et action pour lutter contre toute forme de discrimination et faire cesser les graves atteintes aux droits à l'intégrité physique et mentale ou à la liberté d'opinion et d'expression. C'est une organisation autonome, indépendante de toute puissance économique, tendance politique ou croyance religieuse. Son financement est assuré par les dons et cotisations de ses membres et sympathisants actifs qui sont plus d'un million et demi dans plus de 150 pays.

De la naissance à la mort, en temps de paix comme en temps de guerre, les femmes sont exposées à des actes de discrimination et de violence. Chaque année, des millions de jeunes filles et de femmes sont violées par leur partenaire, des membres de leur famille, des amis, des inconnus, des employeurs, des collègues, des agents des forces de sécurité ou des soldats.

La violence contre les femmes ignore les barrières de la richesse, de la race ou de la culture. On la trouve dans toutes les sociétés du monde. Les chiffres révèlent qu'au moins une femme sur trois a été battue, forcée à des rapports sexuels ou violentée à un moment de sa vie par un proche ou son partenaire.

La violence domestique est, pour les femmes de seize à quarante-quatre ans, la principale cause de mort et d'invalidité, avant le cancer ou les accidents de la route. La cause sous-jacente de la violence contre les femmes réside dans la discrimination, qui leur refuse l'égalité avec les hommes dans tous les domaines de la vie. De plus, les institutions sociales et politiques peuvent encourager la docilité des femmes et la violence dont elles sont victimes.



Une victime de violences sexuelles en Sierra Leone, où le viol systématique et toutes les formes de violences sexuelles ont été utilisés comme des armes pour instaurer la terreur tout au long d'une décennie marquée par les conflits internes.



Une jeune fille de 14 ans avec sa sœur et leur père, alcoolique et abuseur, dans leur maison à Riga, en Lettonie. Il les aurait forcées à se prostituer.

On désigne sous le nom de violence contre les femmes diverses catégories d'actes :

- La violence dans la famille.

On inclut dans cette catégorie les sévices contre les partenaires intimes, les violences sexuelles contre les femmes et fillettes au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes. Les sévices subis par les employées de maison – notamment la séquestration, les brutalités physiques, les conditions de quasi-esclavage et les violences sexuelles – peuvent aussi être rangés dans cette catégorie.

- La violence dans le milieu social.

Il s'agit du viol, des violences sexuelles, des actes d'agression et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans les établissements d'enseignement et autres. La traite des femmes, la prostitution forcée et le travail forcé entrent dans cette catégorie, qui comprend aussi le viol et autres sévices commis par des groupes armés.

- La violence perpétrée par l'État.

Cette catégorie comprend les exactions commises ou tolérées par les policiers, gardiens de prison, soldats, gardes-frontières, agents de l'immigration et autres. Par exemple, le viol par les forces gouvernementales durant les conflits armés, la torture pendant la détention et les violences perpétrées par des fonctionnaires sur des personnes réfugiées. Dans toutes ces catégories, la violence peut être physique, psychologique ou sexuelle.

DES DOMMAGES CONSIDÉRABLES ET À LONG TERME

Les conséquences de la violence contre les femmes dépassent largement les dommages corporels immédiats infligés à la victime. Les atteintes psychologiques et la menace de futures violences détruisent l'image positive qu'elles se faisaient d'elles-mêmes, les rendant incapables de se défendre et de signaler aux autorités l'auteur des sévices. Si la violence n'est ni reconnue en tant que telle ni nommée, les contrecoups psychologiques sont plus profonds et il arrive souvent que la victime ne cherche même pas à se faire aider. Certains des effets à long terme de la violence contre les femmes sont l'alcoolisme, la toxicomanie, la dépression et autres troubles mentaux, jusqu'au suicide.



Une femme dans la salle d'attente d'un centre pour femmes battues à Rabat, la capitale du Maroc. Elle a été battue pendant plus de 15 ans par son mari et n'a nulle part où aller.

Voici quelques exemples édifiants:

« Je ne sais vraiment pas ce qui m'a décidée, ce soir-là, à appeler la police, je l'ai fait quand je me suis vue nettoyer mon propre sang. » Lorraine, une Britannique, s'est fait battre continuellement par son compagnon pendant huit ans avant d'en parler à quelqu'un.